



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa	
Date	Jeudi 17 octobre 2024	Heure de départ 16 h	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 9 : Dégagé (Temp. :14°C)	Vent 10 km/h (Ouest)	
État de la piste	Courses 1 à 9 : Rapide (Variante 0 s)		
Nombre de courses	9	Courses de qualification Ø	Inscriptions totales 58/67
Total des paris mutuels	\$ 129,053		
	Vétérinaire contacté : Dr M. Rocheleau	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pist

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé Rourke, Katelynn
--------------------------------------	-------------------------------------	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- L'examen avec Dany Mainguy a été reporté au 20 octobre à la demande du participant.
- Un retrait hâtif a été effectué par les juges de la Course 9 (erreur d'écurie), du cheval "COLTRANE DE VIE".
L'entraîneur, Ted McDonald, a été reconnu coupable d'avoir enfreint la règle 20.03.01(i) de la CAJO et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 300 (deuxième infraction à cette règle en l'espace d'un an).
Décision #2875263
- Un retrait hâtif a été effectué par les juges de la Course 9 (Autre) du cheval, "GENERAL TSO".
L'entraîneur, Andre Lachance, en a été averti.

- Ernie O'Dwyer, le juge du paddock, a assisté à la réunion concernant les problèmes de paddock.
Les participants doivent être conscients que le paddock et le bureau des juges du paddock sont des zones interdites.
- Le directeur des courses, Peter Andrusek, a assisté à la réunion concernant un incident survenu dans l'avant-dernier droit le 10 octobre.
Un rapport sera fourni pour cet incident.
- Le conducteur, Jimmy Gagnon, a été informé qu'il devait régler ses sanctions pécuniaires en suspens d'ici le 20 octobre.

Courses :

- Kyle Forgie a été autorisé à se retirer de deux courses.
1. Rien à signaler.
 2. Rien à signaler.
 3. Le conducteur du #4, "PERFECT ROLO", (Sylvain Lacaille), a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.23.03(b) de la CAJO (action du poignet au-delà de ce qui est acceptable) dans le dernier droit et s'est vu imposer une suspension de conduite de trois jours (du 22 au 24 octobre, inclusivement) et une sanction pécuniaire de \$ 200, conformément à la directive politique N° 3-2019.
Décision #2875324
Rien d'autre à signaler.
 4. Rien à signaler.
 5. Rien à signaler.
 6. Examen du bris d'allure survenu au #3, "HOWMAC VICTOR", (William Roy), après le départ.
Lors du bris d'allure, le #3 a provoqué des obstructions aux #4, "SHREDDAR", (Robert Shepherd), #6, "BETTER STYLE", (Guy Gagnon), et #7, "WHATS INTHE ESKY", (Pascal Berube).

Aucun placement n'a été nécessaire puisque le #3 a terminé en 8^e position (la dernière).

Rien d'autre à signaler.

7. Rien à signaler.

8. Rien à signaler.

9. Le #3, "THE MAGIC OF LIFE", (Robbie Robinson), devra se qualifier pour les
bris d'allure dans deux courses consécutives sur une piste rapide.

Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Course 7

Le #1, "ONTHEROADTOTEXAS" (1), pour \$ 10,625, par Jason Gilchrist
(entraîneur).